

Décret

Générale

modern

Décret n° 2004-0139/PRE portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Fondation de Diwan Az Zakat.

n° 2004-0139/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
24 juillet 2004

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2004

Date du numéro
31 juillet 2004

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2004-0126/PREdu 03 juillet 2004 portant création de la Fondation Diwan Az Zakat.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Conseil d'Administration de la Fondation de Diwan Az Zakat est composé des membres dont les noms suivent

- Mr. Aden Cheikh Hassan, Conseiller du Président de la République
- Mr. Abdourakib Said Seif, Commerçant
- Mr. Ahmed Daher Omar, Commerçant
- Mr. Ali Guelleh Aboubakar, Chef de Cabinet de la Présidence
- Mr. Mohamed Abdi Ibrahim, Commerçant
- Mr. Djama Aouled Chirdon, Député
- Mr. Ismail Houssein Tani, Directeur de Cabinet de la Présidence
- Mr. Mohamed Ambassa Mohamed, Commerçant
- Mr. Abdourahman Souleiman Bachir, Magistrat.

Article 2

Le présent Décret prend effet à compter du 24 juillet 2004 sera publié, dans le Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH